



AVIS

EN RAISON DU 39^e CONGRES ET DU 40^e ANNIVERSAIRE DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX, ET SUR DEMANDE DU BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DU TOGO, LES AFFAIRES INSCRITES AUX ROLES DES AUDIENCES DU MERCREDI 3 ET DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025 SONT RENVOYEEES EN BLOC A HUITAINE.

LES DELIBERES PREVUS POUR ETRE VIDES A CES DATES SONT EGALLEMENT PROROGES A HUITAINE.

Lomé, le 28 novembre 2025

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL



Amenyo K. AKUATSE